

Bulletin municipal – N° 34

Juillet 2019

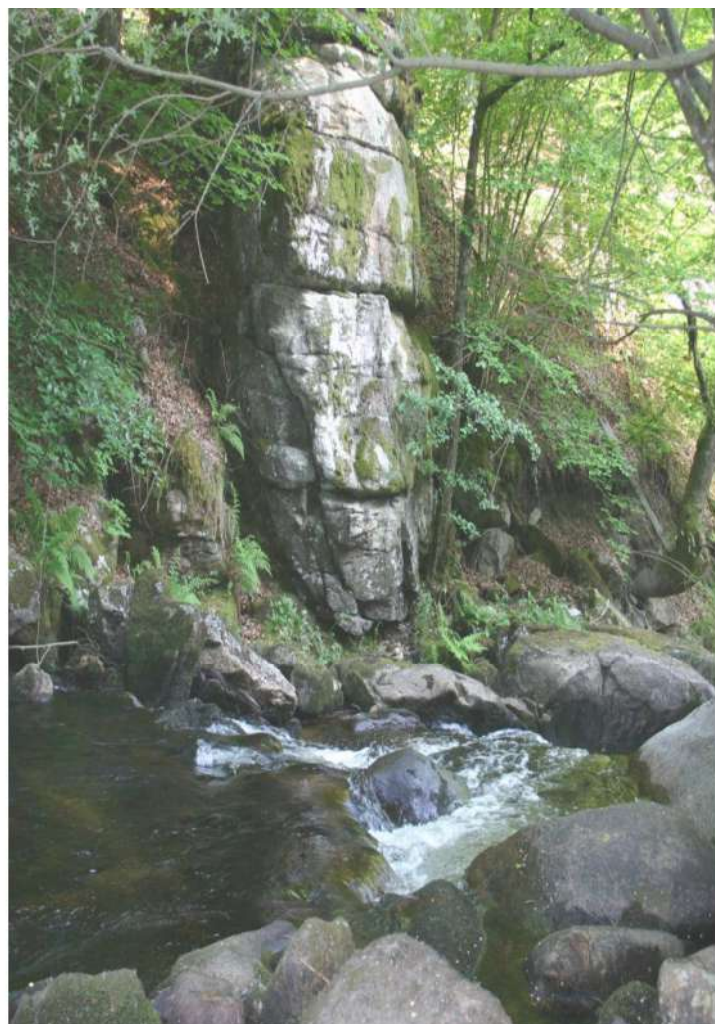
- Conseil Municipal
- Budget 2019
- Vie citoyenne
- Travaux
- Vie associative
- Agenda

Élagage sur les routes communales

Crédit photo : Mairie de St Yrieix le Déjalat

SOMMAIRE

Mot du Maire	p. 3
Décisions :	
* Conseil Municipal du 05/10/18	p. 4-5
* Conseil Municipal du 07/12/18	p. 6-9
* Conseil Municipal du 22/02/19	p.10
* Conseil Municipal du 05/04/19	p.11-12
* Conseil Municipal du 21/06/19	p.13
Budget 2019	p.14-16
Vie citoyenne	p.17
Intercommunalité, travaux 2019	p.18
Agence Postale Communale	p.19
Informations du PNR Millevaches En Limousin	p. 20
Réglementations	p.21
Vie de l'école	p. 22
Vie associative	p.22-24
Infos diverses	p.25-26
* État-civil	
* Collecte des ordures ménagères	
* Recensement citoyen obligatoire	
* Démarches en ligne	
* Listes électorales	
* Nouvelles activités	
* Agenda ...	
Informations de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	p. 27
Annuaire des praticiens de santé d'Égletons	p. 28



SAINT-YRIEIX SUR LE NET

Consultez le site internet
de la commune : www.saintyrieixledejalat.fr

Adresse mail Mairie :
mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public
de la Mairie :

Lundi : 8h30-12h30
Mardi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Jeudi : 8h30-12h30
Vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30

La mairie est fermée le mercredi.

✂ LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous,

Cette année 2019 a été propice à beaucoup de caprices de la météo.

Après un printemps pluvieux c'est la canicule qui nous a assaillis en ce début d'été. J'espère que vous n'avez pas trop souffert et souhaite que nous retrouvions des températures plus en rapport avec notre région pour la suite. Tous les ans, les problèmes d'alimentation en eau potable deviennent de plus en plus récurrents pour nous, mais également pour nos voisins (Egletonnais, notamment).

Si les conditions climatiques nous posent des problèmes, elles ne sont pas les seules. En effet, notre commune comme bien d'autres a quelques soucis financiers. Comme vous avez pu le constater, les médias font fréquemment état des problèmes que rencontrent certaines collectivités pour joindre les deux bouts.

St Yrieix ne fait pas exception à la règle. Depuis 2013, les dotations de l'état diminuent régulièrement. Depuis cette date, nous avons perdu pour notre compte la somme 255 000 € de manque à gagner rien que sur la DGF (Dotation globale de fonctionnement) sans compter toutes les baisses ou suppressions de subventions et d'aides diverses qui étaient en vigueur avant cette date. Nous essayons depuis plusieurs années de faire des économies. Vous devez évidemment vous rendre compte que beaucoup de choses semblent s'accomplir plus tardivement ou tout du moins différemment, notamment : le fauchage, les horaires d'allumage des éclairages nocturnes ont été modifiés. Nous essayons dans la mesure du possible de ne pas trop pénaliser les habitants. Il vous faut également savoir que malgré ces restrictions budgétaires, les obligations et contraintes sont de plus en plus nombreuses (Accessibilité, élagages, dématérialisation, ...).

Tout n'est heureusement pas négatif. En ce qui concerne internet, un certain nombre d'internautes de la commune (surtout dans le bourg) a pu apprécier une amélioration très nette des débits. Grâce à une intervention d'Orange (ex. France Télécom) qui a relié notre NRA (Nœud de raccordement ADSL) à celui de Sarran (voir article dans les pages suivantes). Ceci n'a rien à voir avec le projet fibre 2021 du Conseil départemental qui devrait lui, être terminé fin 2020 sur notre territoire.

Ceci remet d'actualité le problème de l'élagage. Un certain nombre d'entre vous l'ont fait, je les en remercie. Mais il reste encore beaucoup de routes communales sur lesquelles passent des fils téléphoniques qui présentent des risques pour la fibre en raison d'élagages mal effectués. Je vous rappelle qu'en cas de rupture de celle-ci, les coûts de réparation incomberont aux propriétaires riverains. Je tiens à votre disposition les montants des éventuelles réparations.

Pour cette année, les travaux d'investissement 2019 se borneront à la mise aux normes « accessibilité aux personnes à mobilité réduite » du foyer rural. Les travaux sont prévus pour les mois de Septembre, Octobre, Novembre, en fonction des disponibilités des entreprises. Il n'y aura donc pas de location de la salle pendant cette période. Nous ferons également quelques travaux de voirie sur les chaussées qui ont le plus souffert, cet hiver, et quelques travaux récurrents qui traînent depuis plusieurs années.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin (édité par nos soins et réalisé par Julie que je remercie pour son investissement dans cette mission.)

Bonnes vacances et bon été.



Saint-Yrieix Bulletin

N° 34 – juillet 2019

Parution annuelle

Directeur de la Publication : Noël FAUGERAS

Rédacteur en chef : Noël FAUGERAS

Rédaction : Noël FAUGERAS, Julie CARIOLOT

Crédits photos : Mairie de Saint-Yrieix-le-Déjalat – Pixabay

Mairie : 6 rue de la Mairie – 19300 Saint-Yrieix-le-Déjalat

E-mail : mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr

Conception graphique et impression : Mairie de Saint-Yrieix-le-Déjalat

Numéro ISSN : 2555-6487 – version numérique : 2556-6512

Tirage : 250 exemplaires

Dépôt légal : juillet 2019

Population : 353 habitants au 01/01/2019

(dernier recensement INSEE)



✂ LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 octobre 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le 05 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 09

Date de la convocation : 28/09/2018

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Mme Lucette CONSTANTIN, MM. Gérard ARTILLON, Hervé JOLY, Mme Dominique ARTILLON,

Par procuration : Mme Bénédicte FAURE (procuration donnée à Hervé JOLY) ; M. Thomas CHAUMEIL (procuration donnée à Léon GRANDE)

Absente (excusée) : Mme Stéphanie MIGINIAC,
Les décisions suivantes ont été adoptées :

1. Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département :

M. le Maire présente au Conseil le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux :

Projets	Montant estimatif	Aide CD/2018	Aide CD/2019	Aide CD/2020	Cat tx plafond aides
Abords étangs Lachaud	62 000 €			15 500 €	3
Aménagement Foyer Rural	60 000 €		12 000 €		2
Dotation Voirie 2018/2020		20 000 €	20 000 €	20 000 €	10

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention "CSC 2018-2020" relative à ces opérations.

2. Convention de mise à disposition par le Département de la Corrèze d'une solution de dématérialisation des marchés publics :

Depuis le 1er octobre 2018, les acheteurs publics ont deux obligations pour les marchés d'un montant supérieur ou égal à 25000 euros HT :

- toute communication et tous échanges d'informations devront être effectués par voie électronique et les candidatures et les offres devront obligatoirement être réceptionnées par cette voie.
- publier sur un profil acheteur les données essentielles des marchés publics.

Ces obligations impliquent une généralisation du recours à une plateforme de dématérialisation (profil acheteur). Considérant l'intérêt de la mise à disposition par le Département d'une plateforme mutualisée des marchés publics Monsieur le Maire propose au conseil de signer la convention présentée, dans le but de limiter les coûts et simplifier la mise en place de cette nouvelle obligation, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

3. Déneigement des voies communales / hiver 2018/2019 : M. Ludovic Salles effectuera une partie du déneigement des voies communales sur une période d'un an à compter du 01/11/2018 au prix horaire de 75 € HT.

4. Demande de dérogation / CUB 01924918H2001 / partie parcelle ZM-86 : Avis favorable à la demande de dérogation déposée par M. Michaël Tronche pour la construction d'un bâtiment à usage industriel sur une partie de parcelle cadastrée ZM-86, située à l'extérieur d'une partie actuellement urbanisée. Ce projet se situant dans une zone à destination artisanale dans le cadre de l'élaboration du PLUi avec la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières, permettra l'installation d'une entreprise, ne mettra pas en péril une exploitation agricole et ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, ni à la salubrité et la sécurité publique. Cette délibération est soumise pour avis conforme à la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Conseil Municipal du 05 octobre 2018 (suite)

5. Vente parcelle à Mme BUNISSET : Acceptation de vendre au prix de 300 € à Mme Marie-Thérèse Bunisset, la parcelle B-1629 de 06 a 24 ca située à Ligneyres-Bouyges. L'acte nécessaire sera établi par Me Francesca Albert, Notaire à Meymac.

6. Encaissement règlement suite vente de bois : Le conseil municipal accepte les sommes de 1.893 € en paiement du bois appartenant à la commune, coupé et vendu par erreur par M. Bunisset sur la parcelle B 1629 située à Ligneyres Bouyges, et de 561 € versés par Mme Jeanne Courteix en règlement du bois de chauffage coupé en bordure de la parcelle 12A suivant contrat 68114 établi avec l'ONF.

7. ONF-Coupe de bois : Inscription à l'état d'assiette en 2019 des coupes prévues à l'aménagement destinées à la vente en Forêt sectionale de Commerly (parcelle 4A / 5,62 ha) et en forêt communale de St-Yrieix (parcelles 15B / 1,50 ha et 16B / 2,69 ha).

8. Assurance statutaire : Renouvellement des contrats CNP (CNRACL et IRCANTEC) du personnel à compter du 01/01/2019 pour une durée d'un an.

9. Approbation du R.P.Q.S. du S.P.A.N.C. / 2017 : Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes de Ventadour.

10. Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières : Après avoir pris connaissance du projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025 tel qu'arrêté par la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières dans sa délibération du 24/09/2018 le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

11. Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) : Le conseil municipal prend acte de la nécessité de se conformer au règlement européen sur la protection des données personnelles et approuve le principe de mutualisation de la démarche avec les services de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières notamment par la désignation du cabinet THEMYS en qualité de DPO (Data Protection Officer).

12. Décision modificative : DM3 2018 / budget principal : Virement de crédits du chapitre 61 au chapitre 65 de 2 400 €.

13. Concours du receveur municipal – attribution d'une indemnité : Décision d'accorder une indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire et de confection des documents budgétaires au receveur municipal.

14. Indemnisations assurance : Accord pour l'encaissement de la somme de 987,31 € d'indemnisation d'un sinistre électrique à la station de pompage d'eau de Franchesse suite à un orage en avril 2018 et pour encaissement de la somme de 126,62 € d'indemnisation se rapportant à un sinistre occasionné par des actes de vandalisme sur vitres de l'école et panneau mairie en 2017.

15. Créances éteintes : Le conseil municipal est contraint d'admettre en créances éteintes la somme de 312,67 € figurant sur l'état des restes à recouvrer établi par la trésorerie d'Egletons du fait d'une situation de surendettement ayant entraîné l'effacement des dettes d'un usager.

16. Report du transfert des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes : Décision de s'opposer au transfert de la compétence Alimentation en Eau Potable (AEP) et Assainissement Collectif à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020.

Conseil Municipal du 07 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 07 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 09

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Mme Lucette CONSTANTIN, MM. Gérard ARTILLON, Hervé JOLY, Mme Stéphanie MIGINIAC,

Par procuration : Mme Bénédicte FAURE (procuration donnée à Hervé JOLY) ; Mme Dominique ARTILLON (procuration donnée à Gérard ARTILLON)

Absent (excusé) : M. Thomas CHAUMEIL.

Les décisions suivantes ont été votées à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1. Schéma directeur d'alimentation en eau potable – phase 3 - orientation du schéma et choix des scénarios :

Afin de pouvoir faire un choix sur les scénarios à retenir quant à l'orientation du schéma d'AEP en cours d'élaboration, Monsieur le Maire expose le compte rendu suivant réalisé par le CPIE de la Corrèze lors de la réunion de présentation de la phase 3, le 22 novembre 2018.

1 - Rappel des objectifs et du phasage de l'étude.

Phase 1 « État des lieux de l'existant, géolocalisation des ouvrages et mises à jour cartographiques des réseaux »

Phase 2 « Campagne de mesure, sectorisation nocturne et modélisation »

Phase 3 « Programmes de travaux – Schéma directeur AEP »

2 - Rappel des principales caractéristiques du système AEP de la commune et des principales conclusions de phase 1 « Etat des lieux » concernant les ressources, les réservoirs, les pompes, la qualité des eaux distribuées, les traitements en place, les réseaux AEP, les dispositifs de comptage, les volumes exportés (vente à Sarran pour l'alimentation du hameau de Monéger), les volumes produits, les volumes mis en distribution, les volumes consommés, les indicateurs de performances du réseau (rendement et ILP), le bilan besoins - ressources

Les capacités de production des forages ont été définies par le BE SHE en phase 1. Il fait apparaître différentes perspectives d'exploitation en fonction des simulations réalisées, rappelées dans le tableau suivant :

Forage de Franchesse	1-Production de 3,5 m3/j sur l'année 2-Production de 4 m3/j pendant les 2 mois d'été et production de 0,7 m3/j de mai à juin et 1,2 m3/j de septembre à octobre
Forage de Combe Martin 1	1-Production de 22 m3/j sur l'année 2-Production de 26 m3/j pendant les 2 mois d'été et production de 12 m3/j de mai à juin et de septembre à octobre
Forage de Combe Martin 2	1-Production de 22 m3/j sur l'année 2-Production de 26 m3/j pendant les 2 mois d'été et production de 12 m3/j de mai à juin et de septembre à octobre

Au niveau de la phase 1, il y a lieu de retenir les résultats et problématiques suivantes :

- Ressource :
 - 16 captages dont 2 forages répartis en 11 groupes de captage,
 - Les captages de Puy Ampouillage (UDI d'Ampouillage), Puy Pechat (UDI du Monteil), Puy des Serres (UDI de Veyssières), Puy Guilhem (UDI de Lagouthé) et Commerly (UDI privée de Commerly) ne bénéficient pas de protections réglementaires.
- Ouvrages :
 - 10 réservoirs et 2 stations de pompage,
 - Volume total de stockage : 270 m3,
 - Réservoirs de Franchesse, Les Veyssières et Puy Bezin non cadastrés,
 - Réservoirs de Lanour, Viossanges et Les Veyssières difficiles d'accès.
- Qualité de l'eau et des traitements :
 - 2 désinfections simples : réservoir du bourg (chloration) et forage de Franchesse (UV + chloration),
 - Eau agressive sur l'ensemble des UDI,
 - NC bactériologiques associées à l'absence de traitement de désinfection,
 - CVM détectés sur l'UDI d'Ampouillage,

Suivant obligation faite aux collectivités en termes de recherche de Chlorure de Vinyle Monomère, la commune devra mettre en œuvre un programme de recherche de CVM sur les tronçons de réseaux jugés à risque et un programme de purge afin de limiter les temps de séjour dans les canalisations.

- Réseaux et leur fonctionnement :
 - Linéaire 28 km,
 - 81 % en PVC collé,
 - 50% des conduites posées avant les années 80,

- Dispositifs de comptage :
- 27 compteurs généraux,
 - 10 sorties d'ouvrages télé surveillés,
 - Parc compteur abonné vieillissant,

Conseil Municipal du 07 décembre 2018 (suite)

3) Rappel des principales conclusions de phase 2 « campagne de mesure par enregistrement, sectorisation nocturne et modélisation informatique des réseaux »

Travaux de mise en place des équipements complémentaires de sectorisation

Le rappel des travaux réalisés au printemps 2017 qui ont consisté : au renouvellement de 5 compteurs, à la pose de 8 nouveaux compteurs, à la mise en place de télésurveillance sur les compteurs en sortie d'ouvrage.

Campagne de mesure par enregistrement (22/06/2017 au 03/07/2017)

Il y a lieu de retenir les résultats suivants :

- volume mis en distribution : 79 m³/j
- volume total des pertes : 39 m³/j
- rendement : 55 % => médiocre
- ILP : 2,0 m³/j/km => acceptable
- A l'échelle des UDI
 - UDI Lanour, Ampouillage, Veyssière et Monteil : pas de pertes
 - UDI Pradeleix, Lagouthe, UDI Bourg / secteur Puy Bezin : peu de fuites (ILP bon)
 - UDI Commerly : pertes estimées à 1,7 m³/j => ILP médiocre
 - UDI Bourg / secteur gravitaire : pertes estimées à 34 m³/j => ILP mauvais => préconisation sectorisation nocturne

Sectorisation nocturne

Il y a lieu de retenir les résultats suivants :

- 2 secteurs suivis : Franchesse (car pas de campagne de mesure préalable) et Le Bourg / secteur gravitaire,
- UDI Franchesse => absence de fuite,
- UDI Bourg / secteur gravitaire :
 - Identification d'un secteur fuyard responsable de la moitié du volume des pertes,
 - Identification de 3 autres secteurs fuyards responsables du reste du volume des pertes,

Recherche de fuites plus précise réalisée par la mairie sur le tronçon Rue de Lanour et avenue des Monédières avec réparation sur la conduite fonte.

Modélisation

Il y a lieu de retenir les résultats suivants :

- Pressions faibles (< 2 bars)
 - Secteurs identifiés : Les Bournas, Lagouthe, le Monteil, Ampouillage et Les Veyssières
- Vitesses > 1 m/s et pertes de charges > 15 mm/m
 - 10 secteurs identifiés,
- Pressions élevées (> 7 bars)
 - 2 secteurs identifiés : Monéger et Pradeleix
- Remplissage des réservoirs
 - Temps de séjour mauvais (10 j) pour le réservoir des Veyssières en période d'étiage
- Temps de séjour dans les conduites : Temps de séjour mauvais (5 et 10 j) sur les UDI de Franchesse, Commerly, Ampouillage, Veyssières, secteur bourg alimenté par le réservoir de Puy Bezin + lieux-dits Le Buchelon et Monéger
- Situation future - Pas de modification

Bilan Besoins – ressources établi suite à la campagne de mesure

Commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat Calcul des besoins de pointe revu en phase 3																	
Besoins actuels avec les pertes issues des résultats de la campagne de mesures											Besoins futurs : hypothèse d'évolution abonnés supplémentaires par an				Adéquation aux ressources		
UDI	Nombre d'abonnés 2015		Gros consommateurs		Consommation moyenne par abonné hors gros consommateurs (m³/jab)	Coefficient de pointe de cons	Besoin de pointe domestique (m³/j)	Besoin de pointe des gros consommateurs (m³/j)	Pertes journalières (m³/j)	Besoin de pointe actuel (m³/j) *	Pertes journalières pour un rendement de 65,3% ou actualisé à la date de la délibération	Besoin de pointe 2020	Besoin de pointe 2025	Besoin de pointe 2030 (m³/j)	Ressources à l'étiage (m³/j)	Bilan actuel	Bilan 2030
			Nombre de gros consos (>500 m³/jab)	Conso des gros consos (m³/jab)													
Bourg	169	82%	1	1 057	0,16	1,7	46	3	34	82	15	70	71	72	88	6	16
La Goutte	24	9%	1	1 350	0,19	2,0	9	4	1,4	14	1,4	13,9	13,9	14,1	16,6	2,8	2,5
Les Pradelles	15	5%	0	0	0,17	2,0	5,0	0	0,5	5,5	0,5	5,5	5,5	5,6	18,2	12,7	12,6
Lanour	8	3%	0	0	0,17	2,0	2,8	0	0,0	2,8	0,0	2,8	2,8	2,9	8,6	5,8	5,7
Ampouillange	12	4%	0	0	0,12	2,0	2,9	0	0,0	2,9	0,0	2,9	2,9	3,0	1,7	-1,2	-1,3
Monteil	19	7%	0	0	0,15	2,0	5,9	0	0,0	5,9	0,0	5,9	5,9	6,0	2,3	-3,6	-3,7
Veyssières	4	1%	0	0	0,16	2,0	1,3	0	0,0	1,3	0,0	1,3	1,3	1,3	0,7	-0,5	-0,6
Franchesse	13	5%	0	0	0,11	2,0	2,7	0	0,0	2,7	0,0	2,7	2,7	2,8	3,5	0,8	0,7
Commerly	10	4%	0	0	0,16	2,0	3,1	0	3,0	6,1	0,9	4,0	4,0	4,0	37,4	31,3	33,4
TOTAL	274	100%	2	2 407	0,16	-	78	7	39	123	17	109	110	111	177	54	88
* Besoin de pointe =																	
Nb d'abonnés domestiques x Consommation moyenne journalière (hors gros consos) x coef de pointe																	
+ Pertes journalières																	
+ Consommation moyenne des gros consos																	

Conseil Municipal du 07 décembre 2018 (suite)

4) Propositions d'actions et travaux constituant le schéma directeur AEP de la commune correspondant aux prestations de la phase 3 de l'étude.

Le BE a proposé 2 parties :

- **Les solutions d'améliorations de rendement et de fonctionnement** à travers la proposition de travaux sur les ressources, les ouvrages, les traitements, les compteurs, la télésurveillance et les renforcements et renouvellement de réseaux.
- **La restructuration de la ressource** à travers la proposition de différents scénarios.

Sur la partie relative à la restructuration des réseaux, le BE a défini 2 grands secteurs :

- Secteur Nord avec les UDI de Franchesse, Lanour et Viossanges
- Secteur Sud avec les UDI de Ampouillage, Bourg, Commerly, Lagouthe, Monteil et Les Veyssières

Scénarios de restructuration du secteur Nord

- Proposition de 3 scénarios :

Scénario 1 : conservation des 3 UDI indépendantes et mise en place des traitements correctifs sur les 3 sites,

Scénario 2 : Abandon du captage et du réservoir de Lanour et interconnexion sur l'UDI de Viossanges + conservation UDI de Franchesse + mise en place des traitements correctifs sur 2 sites,

Scénario 3 : Abandon des captages et des réservoirs de Lanour et Franchesse et interconnexion sur l'UDI de Viossanges et mise en place du traitement correctif.

Scénario	Coût d'investissement (€ HT)	Coûts de renouvellement (€ HT)	Coûts de renouvellement actualisés sur 60 ans	Coût de fonctionnement (annuel) (€ HT)	Coût de fonctionnement actualisé sur 60 ans	Coût global actualisé sur 60 ans
Sc. 1	194 350 €	5 000 €	5 200 €	13 830 €	312 800 €	512 350 €
Sc. 2	288 650 €	5 000 €	5 200 €	7 320 €	165 600 €	459 450 €
Sc. 3	484 150 €	2 500 €	2 600 €	810 €	18 300 €	505 050 €

Scénarios de restructuration du secteur Sud

- Travaux indépendants des scénarios proposés :

Abandon des captages et réservoirs d'Ampouillage, Monteil et Les Veyssières et raccordement de ces 3 UDI + hameaux non alimentés (Chaussades, Nieregoutte, Laporte) sur l'UDI du Bourg.

- Mise en place d'un traitement de neutralisation sur l'UDI du Bourg

Capacité de traitement à adapter en fonction des scénarios de restructuration

- Proposition de 3 scénarios de restructuration concernant les UDI de Lagouthe et Commerly:

Scénario 4 : conservation des 2 UDI indépendantes (LAGOUTHE et COMMERLY) et mise en place des traitements correctifs sur les 2 sites

Scénario 5 :

UDI de Lagouthe : abandon du captage et du réservoir de Lagouthe et interconnexion sur l'UDI du Bourg

UDI de Commerly : conservation d'un des deux captages + raccordement des eaux brutes de Commerly sur le réservoir du Bourg et traitement commun + création d'une conduite visant à réalimenter Commerly à partir du réservoir du Bourg + alimentation du hameau de La Virolle au passage.

Scénario 5bis :

UDI de Lagouthe : abandon captage et réservoir de Lagouthe et interconnexion sur l'UDI du Bourg.

UDI de Commerly : conservation d'un des deux captages (captage nord le plus productif) + traitement sur site du réservoir + interconnexion de secours des eaux traitées de Commerly sur l'UDI du Bourg (connexion au niveau de la conduite d'adduction des Roubières) + alimentation du hameau de La Virolle au passage.

Scénario	Coût d'investissement (€ HT)	Coûts de renouvellement (€ HT)	Coûts de renouvellement actualisés sur 60 ans	Coût de fonctionnement (annuel) (€ HT)	Coût de fonctionnement actualisé sur 60 ans	Coût global actualisé sur 60 ans
Sc. 4	354 200 €	2 500 €	2 600 €	9 320 €	210 800 €	567 600 €
Sc. 5	681 375 €	1 000 €	1 000 €	-1 800 €	-40 700 €	641 675 €
Sc. 5.bis	496 225 €	3 000 €	3 100 €	2 810 €	63 600 €	562 925 €

Conseil Municipal du 07 décembre 2018 (suite)

Concernant les scénarios de restructuration du secteur Sud, Monsieur le Maire évoque la possibilité d'autres options non envisagées par le BE :

UDI de Commerly : conservation d'un des deux captages. Traitement sur site du réservoir que monsieur le maire préconise de remonter en altitude. Interconnexion de secours des eaux traitées de Commerly sur l'UDI du Bourg (connexion au niveau de la conduite d'adduction des Roubières) + alimentation du hameau de La Virolle au passage.

L'intérêt de ce scénario serait justifié par le fait que l'UDI de Lagouthe apparaît excédentaire à partir d'une ressource intéressante qui pourrait être conservée. La mobilisation de l'excédent de la source de Commerly pour sécuriser l'UDI du Bourg pourrait être envisagée à plus long terme.

Monsieur le Maire avait évoqué la possibilité de desservir Ampouillage à partir de l'UDI de Lagouthe, mais après vérification la production de la source de Lagouthe apparaît trop juste.

Concernant les scénarios de restructuration, le nouveau programme de l'agence de l'eau Adour Garonne prévoit d'aider la mise en œuvre de traitement (neutralisation) à condition qu'il ait un caractère structurant.

5) Orientations en termes de priorisation des actions et travaux du programme de travaux constituant le schéma directeur AEP de la commune.

Concernant le programme opérationnel pluriannuel constituant le schéma directeur AEP, il a été convenu de la priorisation des actions et travaux :

- P1 : Protection de la ressource en fonction du scénario de restructuration choisi,
- P2 : Renouvellement des réseaux
- P3 : Mise en œuvre de la restructuration du secteur sud,
- P4 : Travaux sur les ouvrages.

6) Décision :

Après avoir étudié cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés indique qu'il souhaite se positionner sur un des scénarios de restructuration proposés sur les secteurs Nord et Sud :

Zone Nord :

Scénario 2 : Suppression de la ressource et du réservoir de Lanour, raccordement au réseau de Viossanges et mise en place de traitement sur 2 sites Viossanges et Franchesse (existe déjà sur ce dernier, sauf neutralisation).

Zone Sud :

Mise en place de neutralisation sur UDI du Bourg.

Scénario 4 : Conservation des 2 UDI de Lagouthe et Commerly, mise en place de traitements sur les 2 sites et mise en conformité des deux captages (périmètres de protection, etc).

Zone Sud travaux :

1° : Raccordement des UDI du Monteil et d'Ampouillage à celle du Bourg via Puy Bezin.

2° : Raccordement de l'UDI des Veyssières par le Bourg via Puy Bezin et possibilité d'alimenter les hameaux des Chaussades, Laporte, Entre-les-Bois, Nieregouthé, actuellement en réseau privé.

Le Conseil Municipal indique qu'à partir de ces choix le Bureau d'Etudes SOCAMA établira le programme de travaux pluriannuel constituant le schéma directeur d'AEP.

2. Dénéigement des voies communales – Révision du prix : M. Ludovic Salles continuera à effectuer une partie du déneigement des voies communales sur une période d'un an à compter du 15/12/2018 au prix horaire de 90 € HT ;

3. Convention SPA : Décision de renouveler la convention fourrière passée avec la SPA de Tulle pour une période d'une année, à compter du 01/01/2019, renouvelable 2 fois un an, moyennant un montant annuel forfaitaire de 500,00 € TTC ;

4. Décisions modificatives : Virement de crédits de 3500 € du chapitre 61 au chapitre 64 du budget principal et de 200 € du compte 701249 vers le compte 622 du budget de l'Eau ;

5. Subvention pour événement sportif : Décision d'allouer la somme de 150 € à l'association Rosiers Course Nature pour l'organisation le 3 février 2019 du trail « le Birounadi des Roumilles » ;

6. Avis sur dossier enquête publique parc éolien Veix – Pradines : Avis favorable suite à une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour exploiter un parc éolien de six éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune, et des installations techniques s'y rapportant (5 / Veix et 1 / PRADINES).

7. RPQS des budgets EAU et ASSAINISSEMENT : Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT de Saint-Yrieix-le-Déjalat.

Conseil Municipal du 22 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Date de convocation : 15 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Mme Lucette CONSTANTIN, MM. Gérard ARTILLON, Hervé JOLY, Mmes Stéphanie MIGINIAC, Dominique ARTILLON,

Par procuration : Mme Bénédicte FAURE (procuration donnée à M. Hervé JOLY)

M. Thomas CHAUMEIL (procuration donnée à M. Léon GRANDE)

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1 - Renouvellement conduite AEP Bourg – La Bilou : Décision de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau d'études SOCAMA à Tulle et signer la convention correspondante.

2 - Accessibilité foyer rural : Décision de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau d'études CTI19 et de solliciter une aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR – priorité 1) au taux de 40 %.

3 - Acquisition de matériels informatiques : Présentation d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (priorité 2), au taux de 40 %, afin de pouvoir renouveler des matériels informatiques anciens et système d'exploitation Windows 7 devenus obsolètes afin de répondre aux besoins des nouvelles technologies exigées notamment pour le prélèvement à la source... et permettant sécurité et rapidité d'exploitation de données et des conditions de travail fiables.

4 - Modification des statuts de la FDEE 19 : Accord pour adhésion des 13 communes composant la communauté de communes des villages du midi corrézien qui s'est retirée de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze, et approbation des nouveaux statuts qui en découlent.

5 - Dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2019 : Afin de réaliser des paiements en investissement avant le vote du budget primitif 2019 concernant des dépenses ne figurant pas dans les restes à réaliser de 2018, autorisation donnée à M. le Maire d'effectuer des dépenses d'investissements à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget de 2018, soit pour :

Budget principal/Chapitres	Crédits ouverts/2018	25 %
21	4 326,00	1 081,00
23	200 710,00	50 177,50
Total :	205 036,00	51 259,00

Budget eau/ Chapitres	Crédits ouverts/2018	25 %
20	34 000,00	8 500,00
21	10 055,00	2 513,75
23	83 000,00	20 750,00
Total :	127 055,00	31 763,75

Budget assainissement / Chapitres	Crédits ouverts/2018	25 %
23	87 989,00	21 997,25
Total	87 989,00	21 997,25

6 - Redevance pour occupation du domaine public : Fixation de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de communications électroniques qui s'établit comme suit pour 2019, compte tenu de l'état du linéaire :

- 20,945 km / aérien à 54,30 €	= 1 137,31 €
- 10,722 km/souterrain à 40,73 €	= 436,70 €
- 0,70 m²/surface occupée à 27,15 €	= 19,00 €
Soit un total de :	1593,01 €

7 - Annulation de titres : Autorisation d'annuler 2 titres (factures eau et assainissement) émis en 2018 au nom des héritiers Drouet suite à renonciation à succession.

8 - Participation financement voyage scolaire : Décision d'accorder une subvention de 100 € au Lycée Pierre Caraminot d'Egletons afin de contribuer financièrement à un projet d'éducation citoyenne organisé du 11 au 14 février 2019 (voyage "Histoire et Mémoire" à Drancy et Auschwitz-Birkenau).

9 - Soutien à la résolution du 101ème congrès de l'AMF : Soutien à la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement.

Conseil Municipal du 05 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Date de convocation : 29/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Mme Lucette CONSTANTIN, MM. Gérard ARTILLON, Hervé JOLY, Mmes Stéphanie MIGINIAC, Dominique ARTILLON

Par procuration : Mme Bénédicte FAURE (procuration donnée à Hervé JOLY), M. Thomas CHAUMEIL (procuration donnée à Léon GRANDE).

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1. Comptes de gestion 2018 : Approbation des Comptes de Gestion 2018 pour 5 budgets : Budget Principal Commune, Caisse des Écoles, Section Syndicale Sectionale de Commerly, Eau, Assainissement ;

2. Comptes Administratifs 2018 : Examen et approbation des Comptes administratifs 2018 présentés par M. Léon GRANDE, 1^{er} Adjoint pour 5 budgets :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Fonctionnement : Prévu : 464.960,00 €
Dépenses réalisées : 390.369,59 €
Recettes réalisées : 451.501,84 €

Investissement : Prévu : 449.980,00 €
Dépenses réalisées : 448.832,68 €
Recettes réalisées : 261.655,61 €

EAU :

Fonctionnement : Prévu : 57.344,00 €
Dépenses réalisées : 56.341,57 €
Recettes réalisées : 63.267,09 €

Investissement : Prévu : 136.155,00 €
Dépenses réalisées : 35.672,53 €
Recettes réalisées : 134.119,82 €

ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : Prévu : 25.775,00 €
Dépenses réalisées : 24.548,72 €
Recettes réalisées : 27.343,20 €

Investissement : Prévu : 105.361,00 €
Dépenses réalisées : 16.803,64 €
Recettes réalisées : 104.988,46 €

COMMERLY :

Fonctionnement : Prévu : 131.776,64 €
Dépenses réalisées : 6.183,48 €
Recettes réalisées : 139.201,64 €

Investissement : Prévu : 9.087,04 €
Dépenses réalisées : 0,00 €
Recettes réalisées : 9.087,04 €

CAISSE DES ECOLES :

Fonctionnement : Prévu : 3.700,00 €
Dépenses réalisées : 1.661,47 €
Recettes réalisées : 4.720,00 €

Investissement : NEANT

3. Affectations des résultats : Résultat de fonctionnement de 61.132,25 € reporté en couverture du besoin de financement d'investissement sur le budget principal 2019 ; Excédents de clôture de fonctionnement reportés en recettes de fonctionnement pour 2019 de 3.058,53 € pour la caisse des écoles ; 133.018,16 € pour la section de Commerly, 6.925,52 € pour l'eau et de 2.794,48 € pour l'Assainissement.

4. Vote des taxes directes locales : Les taux d'imposition pour 2019 concernant les taxes d'habitation, foncière / bâti et foncière / non bâti restent inchangés. Le produit attendu est de 113.415 € soit :

35.810 € pour la taxe d'habitation (base : 495.300 €, taux : 7,23 %) ;
40.299 € pour la taxe foncière / bâti (base : 339.500 €, taux : 11,87 %) ;
37.306 € pour la taxe foncière / non bâti (base : 38.400 €, taux : 97,15 %).

5. Vente café restaurant et logement : Acceptation de vendre le café restaurant ainsi que le logement situé au-dessus et terrain attenant, à M. Bernard LARDIN et à Mme Catherine VAISIERE, actuels gérants de « l'Herbier Sauvage » (SARL Cuisine et Tradition devenue SCI BERCAT) au prix de 96.000 € par acte de vente à établir chez Maître Vincent SAGEAUD, Notaire à Lapeau (19).

6. Budgets Primitifs 2019 : Pour chacun des 5 budgets les dépenses et les recettes s'équilibrent à :

Budget principal	Fonctionnement :	425.689,00 € ;	Investissement :	310.177,00 €.
Caisse des écoles	Fonctionnement :	3.159,00 €.		
Section de Commerly	Fonctionnement :	134.019,00 € ;	Investissement :	9.087,04 €.
Eau	Fonctionnement :	57.245,00 € ;	Investissement :	169.978,00 €.
Assainissement	Fonctionnement :	24.958,00 € ;	Investissement :	104.454,00 €.

Conseil Municipal du 05 avril 2019 (suite)

7. Attribution de subventions / année 2019 :

Article 6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics :

Bibliothèque Départementale de Prêt	40,00 €
Fédération des Associations Laïques	40,00 €
Mutuelle Nationale Territoriale	50,00 €
USEP	40,00 €
PEP	40,00 €
Jeunesses Musicales de France	40,00 €
Prévention Routière de la Corrèze	40,00 €
Eau	2 969,48 €
Assainissement	6 163,52 €
ODP UDSP 19 Œuvres Pupilles Sapeurs Pompiers	40,00 €
TOTAL / 6573	9 463,00 €

Article 6574 Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (dont associations communales actives) :

Amicale de Chasse	150,00 €
Club du 3ème Age "Les Rameaux"	150,00 €
Comité des Fêtes : Subvention annuelle	150,00 €
Comité des Fêtes : Subvention attribuée si fête votive en Août	150,00 €
Association des Parents d'Élèves de St-Yrieix	150,00 €
Anciens Combattants (Association Communale)	150,00 €
Pompiers d'Egletons	90,00 €
Télémillevaches	90,00 €
TOTAL / 6574	1 080,00 €

8. Contributions aux organismes de regroupement / année 2019 :

- Syndicat Mixte de gestion PNR Millevaches : Article 6554	595,94 €
TOTAL :	595,94 €

9. Participation aux dépenses de la FDEE19 : Mise en recouvrement par les services fiscaux de la contribution fixée à la somme de 2.299,57 € par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze pour l'année 2019.

10. Vente parcelle B 1629 : Vente à Mme Marie-Thérèse Bunisset, de la parcelle B-1629 de 06 a 24 ca située à Ligneyres-Bouyges au prix de 300 €, par acte à établir auprès de la SCP VIGNAL ALBERT VERGEADE, Notaires à Meymac.

11. a) FNCOFOR : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune : Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ainsi que l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois, le conseil municipal refuse l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et examinera une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

b) Maintien du service public de l'ONF : Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural et soutient les personnels de l'Office National des Forêts : Il demande au gouvernement l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF, le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales, le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Conseil Municipal du 21 juin 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le 21 Juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 09

Date de la convocation : 14/06/2019

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Mme Lucette CONSTANTIN, MM. Gérard ARTILLON, Hervé JOLY, Mme Dominique ARTILLON

Par procuration : Mme Bénédicte FAURE (procuration donnée à M. Hervé JOLY)

Absents (excusés) : Mme Stéphanie MIGINIAC, M. Thomas CHAUMEIL

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1 - Tarifs eau et assainissement : Nouveaux tarifs à compter de 2020 :

- . Service de l'eau : - Forfait abonnement sans consommation : 65,00 € (location compteur et prime de branchement)
 - Le m3 consommé : 1,30 €
- . Service de l'assainissement : - Forfait abonnement sans consommation : 50,00 €
 - Le m3 consommé : 1,00 €

2 - Approbation R.P.Q.S. 2018 : Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune.

3 - Encaissement règlement : Encaissement d'un reliquat de règlement de 4 trimestres de location maintenance copieurs mairie école, soit 3.129,60 TTC, suite nouveau parc location repris par Euroland.

4 - Projet de Parc Eolien : Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Noël Faugeras), autorise la société WPD à :

- Réaliser les études préliminaires de faisabilité techniques et environnementales d'un projet d'implantation d'éoliennes au nord de la commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat ;
- Contacter les propriétaires concernés par la zone et éventuellement leur faire signer un pré-bail ;
- Emprunter les voies communales et chemins ruraux sur le territoire concerné.

5 - Motion de soutien aux agents de la DGFIP : Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Noël Faugeras), émet le vœu du maintien du maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie à l'échelle d'une communauté de communes.

6 - Décisions modificatives : - DM1 Budget principal 2019 : Virement de 124 € du compte 65888 au compte 673 ; DM1 Budget assainissement : Virement de 26 € du compte 61523 au Compte 706129.

7 - Location d'un meublé de tourisme – Institution de la procédure d'enregistrement : Le conseil municipal décide :

Article 1er : La location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.

Article 3 : Un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

Article 4 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

8 - Recouvrement contentieux de recettes par le receveur : Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'autoriser Monsieur Michel CHOTEAU, Comptable à la Trésorerie d'Egletons, d'engager des poursuites (Saisie Administrative à Tiers Détenteur – SATD, ou saisie) pouvant s'avérer nécessaire en vue d'assurer le recouvrement contentieux des produits ayant donné lieu à émission de titres par la commune et fixe le seuil de dispense d'actes avec frais sur saisies vente à 500 €.

9 - Aménagement horaires agents techniques polyvalents en cas de fortes chaleurs : Approbation du dispositif d'aménagement d'horaires spécifiques en cas de fortes chaleurs ainsi qu'il suit :

Horaires habituels : 8 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Horaires si fortes chaleurs entre le 15/06 et le 31/08 : 05 h 30 - 13 h 30

10 - Vente parcelle ZM 89 à SARL MTTI Michaël TRONCHE : Acceptation de vendre au prix de 8 500 € à la SARL MTTI Michaël TRONCHE Technique Industrielle le terrain cadastré ZM 89, de 5 326 m², situé dans la zone artisanale aux "Riaux Feits", charge Me Vincent SAGEAUD, Notaire à Lapeau (19), d'établir l'acte nécessaire et le dépôt des pièces au rang de ses minutes, dit que tous les frais d'acquisition seront réglés par l'acquéreur, charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
011	Charges à caractère général (denrées, fournitures, entretien réparations, assurances, frais postaux et tél.)	131 300,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	46 193,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	212 500,00	73	Impôts et taxes	129 096,00
65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contingents et participations diverses)	43 900,00	74	Dotations et participations	217 600,00
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	12 000,00	75	Autres produits de gestion courante	30 000,00
67	Charges exceptionnelles	808,00	77	Produits exceptionnels	2 800,00
022	Dépenses imprévues	25 181,00	002	Résultat reporté	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00			
	TOTAL	425 689,00		TOTAL	425 689,00

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
21	Immobilisations corporelles (matériel bureau et/ou logiciels informatiques)	6 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	99 504,25
23	Immobilisations en cours (Accessibilité foyer rural et voirie 2019)	61 500,00	13	Subventions d'investissement (DETR Accessibilité abords Mairie/école et VC4 VC6 Pradeleix (RAR) – Accessibilité foyer rural, voirie 2019 et matériel et/ou logiciels informatiques)	102 704,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 499,93	16	Emprunts et dettes assimilées	3 468,75
001	Résultat d'investissement reporté	187 177,07	024	Produit des cessions d'immobilisations	104 500,00
	TOTAL	310 177,00		TOTAL	310 177,00

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
011	Charges à caractère général (Electricité, entretien réparations, compteurs, analyses)	16 800,19	70	Vente de produits fabriqués (Eau, recouvrement taxes Adour Garonne à reverser)	46 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00	74	Autres subventions d'exploitation	0,00
014	Atténuation de produits (Reversement taxes Adour Garonne)	6 800,00	75	Produits divers de gestion courante	0,00
66	Intérêts des emprunts	2 000,00	77	Produits exceptionnels	3 969,48
67	Titres annulés	118,80	002	Résultat de fonctionnement reporté	6 925,52
68	Dotations aux amortissements	26 526,01			
	TOTAL	57 245,00		TOTAL	57 245,00

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
13	Subventions d'équipement	1 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	9 076,70
16	Remboursement capital emprunts	8 500,00	13	Subventions d'investissement (RAR subventions schéma AEP)	35 928,00
20	Immobilisations corporelles (RAR schéma AEP + étude AEP La Bilou)	26 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
21	Immobilisations corporelles (dont achat groupe électrogène)	7 778,00	28	Amortissement des immobilisations	26 526,01
23	Immobilisations en cours	126 700,00	001	Résultat d'investissement reporté	98 447,29
	TOTAL	169 978,00		TOTAL	169 978,00

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
011	Charges à caractère général (Electricité, entretien réparations)	1 500,42	70	Vente de produits fabriqués (Redevances assainissement, recouvrement taxes Adour Garonne à reverser)	14 000,00
012	Remboursement frais personnel extérieur au service	1 700,00	748	Autres subventions d'exploitation (Adour)	1 500,00
014	Atténuation de produits (Reversement taxes Adour Garonne)	1 900,00	774	Subvention exceptionnelle (Commune)	6 163,52
66	Charges financières (Intérêts des emprunts)	4 500,00	777	Quote part subv. d'investissement	500,00
67	Titres annulés	83,50	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 794,48
68	Dotations aux amortissements	15 274,08			
	TOTAL	24 958,00		TOTAL	24 958,00

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
13	Subventions d'équipement	500,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	995,10
16	Emprunts (capital)	17 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 954,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
23	Immobilisations en cours	80 000,00	28	Amortissement des immobilisations	15 274,08
			001	Excédent antérieur reporté	88 184,82
	TOTAL	104 454,00		TOTAL	104 454,00

✧ VIE CITOYENNE



Centenaire 11 novembre 2018



8 mai 2019

Dépôt de gerbes au monument aux Morts, lecture des manifestes, appel des Morts pour la France et moment de recueillement.



Cérémonie des vœux à la population – 11 janvier 2019

✧ DEUX SPORTIVES AU GRAND COEUR

Amandine Szyjan et Céline Braz, deux Arédiennes, ont participé du 24 au 28 janvier au Finland Trophy à Rovaniemi (village du père Noël en Laponie). Durant ce raid composé exclusivement de duos féminins (dont Laure Manaudou), elles ont parcouru toutes les épreuves avec courage : running, marche avec raquettes, parcours d'obstacles, ski de fond, fatbike, malgré des températures extrêmement basses (le ressenti allait de -20 °C à -36 °C). Céline et Amandine ont terminé 18e sur 60e, la commune et toutes les personnes qui les ont soutenues sont fières de leur exploit ! Félicitations à elles qui ont plusieurs réussites à leur palmarès dans d'autres disciplines. Ce raid a vu une partie de ses bénéfices reversée à l'association internationale Keap a Breast dont la mission est de sensibiliser les jeunes femmes au dépistage du cancer du sein.



Crédit photo : C. Braz / A. Szyjan

✧ HOMMAGE A NOTRE DOYENNE MME MARIE-FRANCOISE LAVIEILLE

Nous avons appris avec tristesse le décès de Marie-Françoise, dite « Nénette ». Elle était née le 21 février 1914 à Égletons où ses parents étaient fermiers chez le Maire M. MONEGER. Lorsqu'elle avait 7 ans en 1921 ses parents reprennent la petite ferme familiale à Commerly où elle passera une partie de sa jeunesse. Comme elle aimait nous le raconter, elle allait à l'école à St Yrieix à pieds. Elle faisait alors ses devoirs à la lampe à pétrole. A 14 ans, elle obtenait son certificat d'études. Au décès de son père, elle avait 17 ans et la vie était dure dans nos campagnes. Elle partit à Royat près de Clermont en tant qu'employée de maison, dans une maison bourgeoise chez le Dr Chassagnard. Elle y restera 7 ans. En 1938, elle revint au pays pour épouser Jean Baptiste Lavieille dit Dédé. Ensemble, ils reprennent le café-restaurant-boucherie « Chez Viallaneix ». Ils ont 2 enfants : Monique et Tony. Mais la guerre éloigne Dédé qui est fait prisonnier en Allemagne pendant 5 ans. Elle doit alors tenir seule avec sa mère le restaurant et élever ses 2 enfants. En 1945 Dédé fut libéré et Jean leur dernier enfant vint compléter la famille quelques années plus tard. Pendant de nombreuses années, les clients apprécièrent sa bonne cuisine et plus particulièrement ses bouchées à la reine ou ses tartes feuilletées aux pruneaux ou aux pommes. Malgré la mort de Dédé en 1991, elle poursuivit son activité jusque vers 2000. Elle passera alors une retraite bien méritée, entourée des bons soins de ses enfants en gardant sa gourmandise et son appétit des bonnes choses. Elle connaissait la vie de chacun d'entre nous et avait toujours une attention pour chacun de nous. Nous présentons à la famille ainsi qu'à ses proches nos sincères condoléances.



Crédit photo : Famille Lavieille

✧ INTERCOMMUNALITÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

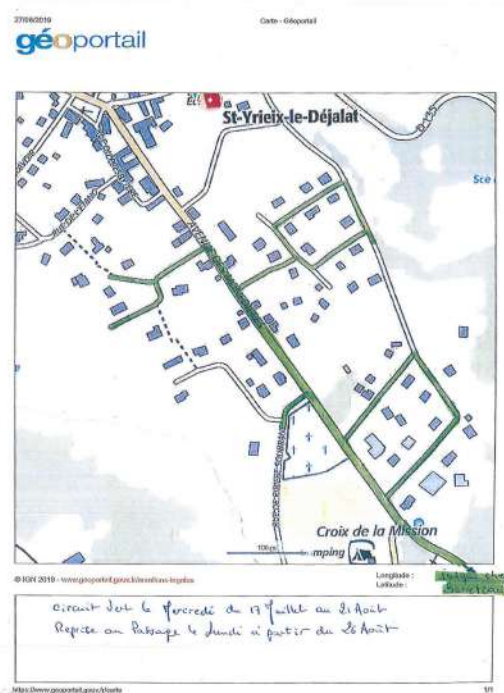
Ce document d'urbanisme, en cours d'élaboration, sera bientôt terminé. Le calendrier est le suivant :

- Été : consultation des partenaires et des conseils municipaux
- Automne : une enquête publique aura lieu dans différentes mairies
- Décembre : approbation définitive du PLUI tenant compte des dernières modifications apportées par l'enquête publique
- 01/01/2020: entrée en vigueur du PLUI

TOURNÉE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SAISON ESTIVALE 2019

La tournée de collecte a été réorganisée sur la commune.
Pour des raisons techniques, l'enlèvement des ordures ménagères se déroulera, durant la saison estivale **le mercredi au lieu du lundi, pour le haut du Bourg du 17 juillet au 21 août 2019 (circuit vert sur le plan).**

La fréquence de ramassage, une fois par semaine, reste inchangée.
Les personnes possédant un conteneur individuel sont priées de bien vouloir le sortir pour le jour concerné.



✧ TRAVAUX EN 2019

En bref, des travaux ont eu lieu au camping (changement de toute la plomberie, travaux d'électricité, réfection de la clôture et des peintures)

Le foyer rural sera fermé pendant la période de juillet, août et septembre en raison de travaux de mise en accessibilité (financés en partie par le Conseil Départemental de la Corrèze et DETR – État).

✧ ORANGE AMÉLIORE LES DÉBITS INTERNET SUR LA COMMUNE

Pour les abonnés de la commune, la modernisation de cet équipement permet une amélioration significative des débits internet. Les foyers les plus proches du NRA pourront atteindre un débit encore plus important, pouvant atteindre jusqu'à 50 Mbit/s.

Pour offrir aux habitants ces nouveaux débits, les techniciens d'Orange ont réalisé des travaux consistant à mettre en place de nouveaux équipements dans le NRA de St-Yrieix-le-Déjalat et à y déployer une fibre optique.

Avec ces nouveaux débits, ces foyers bénéficient d'un meilleur confort dans tous leurs usages internet, comme le chargement de fichiers vidéo ou le partage de fichiers photos avec des proches. Les entreprises du territoire profitent également de ces débits améliorés pour échanger leurs données plus facilement (messagerie électronique, transferts et téléchargements de fichiers volumineux, etc.)

Il est conseillé pour réinitialiser la box de la débrancher et de la rebrancher une fois.

Ceci entre dans le cadre d'une opération de modernisation du réseau de la commune (programme Orange Territoire Connectés) :

Selon Maryline DESGRANGES : « Nous avons lancé un programme ambitieux, « Orange Territoires Connectés », pour accélérer la couverture des zones rurales. Aujourd'hui, les travaux d'amélioration des débits réalisés sur nos fonds propres à Saint-Yrieix-le-Déjalat sont une des preuves concrètes de ce programme sur le territoire de la Corrèze. »

La mise en service de ses équipements s'inscrit dans la volonté d'Orange de participer au développement économique et numérique pour répondre au mieux aux besoins de ses clients installés sur le territoire.

Pour plus d'informations : reseaux.orange.fr/adsl-vdsl2.



Crédit photo : Mairie de St Yrieix le Déjalat

Maryline DESGRANGES, Directrice des relations avec les collectivités locales chez Orange en Corrèze est venue annoncer au Maire de St-Yrieix-le-Déjalat, la modernisation du Noeud de Raccordement d'Abonnés (NRA) de sa commune suite aux travaux d'opticalisation réalisés par Orange.

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 – Téléphone : 05 55 29 07 69
6 Rue de la Mairie

Vous pouvez :

- Acheter : timbres (courants et philatélie), enveloppes Prêt-à-Poster, emballages pour vos colis, enveloppes de réexpédition du courrier, lettres recommandées (nouveau : lettres recommandées mobiles), lettres suivies ... Toute personne voulant compléter une collection ou faire un cadeau original peut se procurer des jolis timbres et des pièces de la Monnaie de Paris.
- Déposer : vos lettres et colis y compris Chronopost
- Retirer : vos lettres recommandées et vos colis (dans la mesure où le facteur a laissé dans votre boîte à lettres un avis de passage avec le nom de l'agence postale mentionnée dessus)
- Effectuer : Des dépôts et des retraits d'espèces sur compte chèque postal ou compte épargne.

L'APC peut recevoir les dépôts de chèques ou d'espèces des associations communales détentrices d'un compte à la Banque Postale.

Retraits possibles avec la carte La Banque Postale.

Toutes ces opérations s'effectuent dans la limite de 350 € par période de 7 jours.

La gérante, Julie CARIOLOT, qui effectue ces opérations avec l'autorisation de la Poste n'a aucun regard sur les comptes.

Cette tutelle de La Poste explique aussi que chaque journée comptable est transférée au bureau d'EGLETONS et qu'une fois l'envoi effectué, plus aucune opération ne peut être réalisée (après 11h30).

De plus, toutes les opérations s'effectuent dans un espace confidentiel.

Depuis 2015, l'agence est équipée d'une tablette numérique tactile, consultable gratuitement aux horaires d'ouverture de l'APC.

Elle permet de se connecter à une sélection de sites publics et postaux et d'effectuer en ligne toute une série de démarches utiles à la vie quotidienne.

VEILLER SUR MES PARENTS

Bien vieillir, aujourd'hui, c'est avant tout conserver son autonomie, son logement et les habitudes de sa vie quotidienne le plus longtemps possible. Grâce à son entreprise «Veiller sur mes parents», le groupe La Poste facilite le maintien à domicile des personnes âgées, en leur apportant des services pratiques et rassurants pour eux comme pour leurs proches.

Services proposés : visites régulières du facteur (1, 2, 4 ou 6 fois par semaine), prestation de téléassistance accessible 24h/24 et 7j/7, transmission de coordonnées en cas de panne.

Informations en bureau de poste, auprès du facteur, par téléphone au 0 800 000 011 du lundi au samedi de 8h30 à 19h (service et appel gratuits) ou en ligne sur : www.laposte.fr/veillersurmesparents.

ARDOIZ - UNE TABLETTE FACILE D'UTILISATION POUR ACCÉDER À TOUT LE POTENTIEL D'INTERNET

Votre tablette vous est livrée clé en mains avec des accessoires de qualité et un bouquet de services d'accompagnement :

La simplicité de la solution Ardoiz pour une prise en main rapide de votre tablette.

Des contenus mis à jour quotidiennement sans publicités (actualités, jeux, infos Notre Temps, programme TV, replay de vos émissions favorites, vidéos d'archives de la télévision,...).

Une équipe de conseillers à votre écoute pour toutes vos questions via un numéro gratuit.

Un "site famille" pour partager des photos, vidéos et documents avec vos proches.

Une mise à jour automatique de la solution Ardoiz et la sauvegarde de vos données.

Une mise en service à domicile de votre tablette par un agent de La Poste.

Avec votre tablette Ardoiz, vous n'êtes jamais limité et pouvez accéder au marché Google Play™ de plus d'un million d'applications Android.

Informations en bureau de poste, par téléphone au 0 805 690 933 (service et appel gratuits)

ou en ligne sur : www.ardoiz.com

✧ INFORMATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN – CADASTRE SOLAIRE



Envie de découvrir le potentiel solaire de votre toiture ?
Grâce au nouvel outil du Parc, c'est possible !

Engagé depuis 2004 sur la thématique énergie, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est porteur d'un Plan Climat Energie volontaire depuis 2012 et lauréat TEPOS (Territoire à Energie Positive) depuis 2017.

L'une des actions phares est le développement d'un plan solaire à l'échelle du territoire. Ainsi, le Parc met à disposition de chaque habitant du territoire un cadastre solaire. L'objectif de cette démarche est de sensibiliser les citoyens aux énergies renouvelables et plus particulièrement à l'énergie solaire.

Ce cadastre solaire permet aux particuliers, entreprises et collectivités du territoire de connaître le potentiel solaire de leur toiture. Il se présente sous forme de **site internet accessible à tous**, et donne des indications en termes de **production énergétique**, de **montant à investir** et de **rentabilité** associée pour des installations de panneaux solaires photovoltaïques (électricité en vente totale ou en autoconsommation) et thermiques (chauffe-solaire par exemple).

Cet outil permet également une mise en relation avec des installateurs locaux, référencés par la société *In Sun We Trust*. La montée en compétence des entreprises et artisans locaux spécialisés dans le domaine du solaire fait également partie des objectifs du plan solaire.

L'interface du cadastre est accessible par le site internet du Parc :

www.pnr-millevaches.fr



Pour tout renseignement sur l'outil :
Manon CAMPENET
Chargée de mission TEPOS
05 55 96 97 20
tepos@pnr-millevaches.fr

Violette JANET-WIOLAND
Chargée de mission énergie-climat
05 55 96 97 23
v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr

Pour tout renseignement sur l'énergie solaire : le Parc reste à disposition des collectivités et des entreprises et l'Espace Info Energie (association Energies Pour demain 05.55.94.77.51) est à disposition des habitants du Parc.

✧ INFORMATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN – RANDO MILLEVACHES

Dans le cadre du projet Géoorando, outil de promotion de nos sentiers de randonnée du territoire, retrouvez les fiches des chemins de randonnée de la Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières ainsi que ceux des territoires voisins, en vous rendant sur ce lien : <https://rando-millevaches.fr>

Vous pouvez également télécharger l'application « Rando Millevaches » gratuitement sur les store Google Play et App Store.

RÉGLEMENTATIONS

Usage du feu

Nous rappelons que l'usage du feu est strictement interdit aux particuliers (brûlage de tous les déchets, y compris des déchets verts). Aucune dérogation n'est possible, seuls les professionnels peuvent demander une dérogation auprès des services de la DDT. Le tableau récapitulatif est consultable en Mairie.

Les autorisations de construire

Pour toute construction

- Moins de 5 m² : *pas de formalité*
- de 5 à 20 m² : *déclaration préalable*
(seules les extensions jusqu'à 40m² de maison d'habitation en zone U des PLU ou POS relèvent de la déclaration préalable)
- Plus de 20 m² : *un permis de construire*

Le recours à l'architecte est obligatoire :

Pour les surfaces supérieures à 170 m², pour les surfaces de bâtiments agricoles supérieures à 800 m², pour les demandes déposées par une personne morale (SARL, SCI, GAEC ...)

Travaux sur une maison

- Travaux ne créant pas de surface et ne modifiant pas l'aspect extérieur : *pas de formalité*
- Travaux modifiant l'aspect extérieur (ajout d'une ouverture, réfection de la toiture différente de l'identique, travaux de façades, pose d'une fenêtre de toit, parabole, panneaux solaires en toiture ...) : *déclaration préalable*
- Véranda : de 5 à 20 m² : *déclaration préalable*
Au dessus de 20 m² : *permis de construire*
- Travaux changeant la destination du bâtiment (transformation d'une grange en maison, d'un garage en chambre ...) :
 - Si pas de modification de l'aspect extérieur : *déclaration préalable*
 - Si modification de l'aspect extérieur : *permis de construire ou déclaration préalable (si la surface est inférieure à 20 m²)*

Les projets de construction peuvent être soumis pour avis au CAUE ou à l'architecte conseil de la DDT avant le dépôt de la demande.

Châssis et serres de production d'une hauteur inférieure à 1,80 m : *pas de formalité*

Châssis et serres de production d'une hauteur supérieure à 1,80 m (et jusqu'à 2000 m²) : *déclaration préalable*

Les tunnels agricoles d'une surface supérieure à 20 m² et hauteur supérieure à 1,80 m : *permis de construire*

Murs et clôture :

Murs de soutènement, clôtures agricoles : *pas de formalité*

Mur de moins de 2 m : *pas de formalité*

Mur au delà de 2 m : *déclaration préalable*

Piscine gonflable

Moins de 10 m² : *pas de formalité*

Supérieure à 10 m² et moins de 3 mois : *pas de formalité*

Supérieure à 10 m² et plus de 3 mois : *déclaration préalable*

Piscine fixe

Supérieure à 10 m² et inférieure à 100 m² sans couverture : *déclaration préalable*

Si la couverture est supérieure à 1,80 m de hauteur : *permis de construire*

Les mobil-homes sont interdits en dehors des campings et parcs résidentiels de loisirs.

Caravane stationnée dans la cour de la maison en attendant d'être utilisée sur un terrain autre :

- moins de trois mois : *pas de formalité*

- plus de trois mois : *déclaration préalable*

(d'autres conditions doivent être réunies, notion de partie urbanisée, réseaux ...)

Chiens

La mairie est souvent interpellée sur la divagation ou les aboiements intempestifs des chiens.

Concernant les chiens en divagation, vous devez veiller à ce que les animaux se trouvant, même provisoirement, dans l'enceinte de votre propriété et par conséquent sous votre garde, n'en sortent pas sans surveillance. Dans le cas contraire votre responsabilité se trouverait engagée si un événement, bien évidemment non souhaitable, se produisait.

Définition des chiens en état de divagation (article L. 211-23 du code rural) :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Concernant les aboiements, les propriétaires d'animaux, chiens notamment, et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Faire cesser les aboiements prolongés ou répétés par des rappels à l'ordre ou la pose d'un collier anti-aboiement. Éviter de laisser vos chiens seuls ou apprenez-leur à n'aboyer qu'en cas de danger. Un chien qui aboie à longueur de journée parce qu'il est seul est cause de nuisances sonores pour les voisins.

Déjections : lors de la promenade, assurez-vous de ne pas laisser les déjections de votre chien en particulier dans les espaces publics et espaces verts de la commune.

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources du mécontentement de certains administrés. Les propriétaires doivent veiller à ce que leur animal ne puisse constituer un risque d'accident et ne porte atteinte à l'hygiène, à la sécurité et à la tranquillité publique. Nous comptons sur la compréhension et le sens de la collectivité de chacun pour éviter que ces faits se produisent.

Utilisation de pesticides

La loi sur la transition énergétique interdit l'utilisation de pesticides chimiques depuis 2017 par les collectivités territoriales dans les espaces publics. La commune de St-Yrieix-le-Déjalat applique cette réglementation. Elle organise le nettoyage des voies publiques dans la mesure de ses capacités.

Point d'apport volontaire et containers à ordures ménagères

Les abords des colonnes à verre, à papier ainsi que ceux des containers à ordures ménagères ne sont pas respectés et deviennent de véritables dépotoirs.

Il est rappelé qu'il est totalement interdit de déposer ses déchets autour des conteneurs.

D'autre part, des cache-poubelles en bois ont été installés dans le bourg pour cacher les containers à ordures ménagères : bien déposer vos sacs dans les containers réservés à cet effet et **non à côté**.



VIE DE L'ÉCOLE

Cette année les élèves de l'école ont participé à plusieurs projets.

Nous avons travaillé sur les danses traditionnelles. Dominique Bonin est venu à l'école jouer de l'accordéon et de la vielle à roue ! Nous avons fait une rencontre avec d'autres écoles au foyer !!



Nous avons aussi écrit un livre ! Et oui de vrais professionnels ! On a écrit le texte et fait les illustrations et nous l'avons envoyé à un éditeur !

Nous avons aussi travaillé sur Pierre et le loup, si vous êtes venus nous voir à notre fête d'école le 9 juin vous avez pu voir notre mime musical ! On a chanté et fait danser tout le monde sur les danses traditionnelles que nous avons apprises !!
Dommage le soleil n'était pas au rendez-vous...



Nous avons aussi participé au dispositif des écoles fleuries. Nous avons peint les portes dans la cour de récréation et accroché des pots fabriqués par nos soins ! On a maintenant un joli mur végétal ! Nous avons aussi fait un massif où on peut lire le mot ECOLE et comme chaque année nous nous sommes mis à l'œuvre pour notre potager ! Merci aux parents et à la mairie qui nous ont aidés dans la réalisation, mais aussi à M. Artillon, Mme Chamouleau, Mme Viossanges et Mme Chamalot qui nous ont donnés des plantes, graines, paillage.... Un jury est venu et nous a remis le prix de « l'ingénieur jardin partagé », on nous a offert un diplôme et des livres.



Crédits photos :
Mme GUICHARD

Pour notre sortie de fin d'année, nous sommes allés à la ferme de la jolie fleur à Peret Bel-Air. Nous avons vu plein d'animaux, on leur a donné à manger et on les a caressés. On a aussi appris comment faire pour transformer la laine du mouton en laine pour faire les pulls. En tout cas ce fut une année bien chargée !
L'année prochaine nous serons 19 élèves, mais en attendant vive les vacances !!!

VIE ASSOCIATIVE

Association des Parents d'Élèves

Riche d'une équipe motivée, l'APE a pu mener à bien ses projets pour l'année scolaire 2018/2019, et malgré la mauvaise météo le jour du vide grenier, notre « événement le plus important », la journée a été festive et a rapporté des bénéfices non négligeables. Nous remercions à cet égard toutes les personnes qui ont participé, de près comme de loin, à l'organisation de cette journée.

Les ventes de brioches, calendriers, les fêtes, la participation de la mairie...ont permis à l'APE de financer une draineuse, un livre à chaque enfant pour Noël, une sortie cinéma, la visite de la Ferme de Jolie Fleur... et la Maîtresse va pouvoir compléter l'espace jeu et la cour du matériel manquant.

Et comme chaque année scolaire est différente, l'équipe change, mais pas complètement, et les idées aussi alors voici dans les grandes lignes

le programme de l'année prochaine, à confirmer :

- vente de brioches dans l'automne
- vente de calendriers 2020 courant novembre
- fête de Noël (spectacle des enfants et goûter)
- journée vide grenier/jeux...courant juin
- spectacle de fin d'année/goûter

Nous souhaitons à tous un très bel été.

L' APE



Crédits photos : APE et Mme GUICHARD

Générations Mouvement – Club des Rameaux

Bonjour, quelques nouvelles du Club des Rameaux :

Les activités du 1er semestre ont été les suivantes : le 13 janvier après-midi autour de la galette où nous étions plus de 40 participants... que de gourmands ! Puis les crêpes le 9 février où nos adhérents étaient venus avec des crêpes maison pour un après-midi de partage. Le 10 mars se tenait notre loto d'hiver avec 92 participants, journée très réussie... surtout pour les gagnants ! Puis nous sommes partis avec quelques-uns en voyage en Andorre du 13 au 17 mai où nous avons eu un temps magnifique et vu une principauté aux paysages enchanteurs. Notre belote annuelle du 10 mai avec 32 équipes a fait des heureux. Nous avons conclu ce 1er semestre avec un déjeuner Créole le samedi 29 juin avec 38 participants ; certains de nos adhérents étant souffrants : notamment notre ancienne Présidente Mme Fernande Faure à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Pour ce qui est du 2ème semestre nous faisons notre voyage d'été d'une journée à Pompadour le dimanche 21 juillet avec visite et repas ainsi qu'un accès au champ de courses où nous aurons sans doute un heureux ... milliardaire bien sûr ! Le samedi 10 août aura lieu au foyer rural à 20h30 notre loto d'été avec buvette ; de nombreux lots notamment en 1er prix un chèque de 250 euros... Le dimanche 11 Août de 09h30 à 18h00 vide grenier, notre exposition vente et quelques exposants : possibilité de restauration rapide sur place avec buvette. Pour la suite le repas d'automne n'aura pas lieu à St Yrieix du fait des travaux au foyer rural ; nous organisons donc le samedi 19 octobre une sortie cabaret à Limoges.

Pas de marché de Noël cette année, malgré une totale réussite l'an dernier car nous ne savons pas si les travaux du foyer seront bien finis. Notre assemblée générale se tiendra normalement le 14 décembre à 14h30 au foyer rural.

Je remercie au nom du Club toutes les personnes qui participent à nos activités festives,

Cordialement – Monique NOUAILLES, Secrétaire

Voyage en Andorre 2019

Crédit photo :
Club des Rameaux



Comité des Fêtes

Bonjour, quelques nouvelles de votre comité des fêtes qui vient de redémarrer : après l'assemblée générale du 6 avril 2019 les membres du notre bureau sont : La Présidente Mme Valérie CHABRERIE, Vice président M. Patrick AUBER, Trésorier M. Bernard LARDIN, Trésorière adjointe Mme Sylviane PERRINUCCI, Secrétaire Mlle Monique NOUAILLES, Secrétaire adjoint M. Denis BERTRAND, membres du conseil d'administration Mme Suzy SEGUIN, Mlle Aurélie CHABRERIE et M. Serge VITRAC.

La 1ère manifestation fut le feu de St Jean le 22 juin avec 72 convives, très belle réussite malgré quelques petits ratés de débutants ; ce dont vous voudrez bien nous excuser. Nous remercions tous les Arédiens qui étaient présents, cela nous encourage à poursuivre notre travail. C'est pourquoi **la Fête Votive** aura bien lieu cette année exceptionnellement à la fin août le **samedi 24 et dimanche 25**. Le **samedi 24 août 10h30 se tiendra la vente de pain** fait et cuit au four par nos soins ainsi qu'une buvette à Lachaud. **Le soir buvette à partir de 19 heures et à 20h30 buffet froid festif au foyer rural** animé par Fabrice Charpentier et ses musiciens, avec **concours de tartes** confectionnées par les personnes inscrites au repas, le gagnant aura son repas remboursé. Le **dimanche 25 août au foyer rural à partir de 14h après-midi animé par lou Suquetou d'Auïtou, concours de vélos fleuris, jeux pour les petits et les grands, tombola, buvette, vente de crêpes et de tourtous**.

Les tarifs du buffet festif avec kir, sont de 15 euros pour les adultes, 10 euros pour les 10 à 15 ans et gratuit pour les moins de 10 ans ; **réservation au 06 79 57 38 55 ou 06 49 45 25 39 avant le mardi 20 août**.

Cordialement – Monique NOUAILLES, Secrétaire



Feu de la St Jean 2019

Crédit photo :
Comité des Fêtes

Association Chabatz d'Entrar di lou Village



Défendre une cause commune, mener à bien des projets, servir l'intérêt général...

existe-t-il de meilleure école de la démocratie et de la citoyenneté que de s'engager dans la création d'une association ? C'était le projet de Chabatz d'entrar....

En août 2016, 3 amis d'enfance se retrouvent à la fête annuelle de la commune. Nous ne nous étions pas revus depuis plus de 20 ans. Retrouvailles donc, envie de construire un projet ensemble, de nombreuses idées pour servir les Arédiennes et les Arédiens.

L'idée de créer l'association s'est donc spontanément présentée, avec comme ambition, d'organiser - en soutien du comité des fêtes - des événements autour de l'art, de l'histoire, et du patrimoine culturel du village, le devoir de mémoire. Des projets aussi d'actions sociales pour les jeunes et pour nos « anciens ».

En début d'année 2017, plus de 32 adhérents ont spontanément apporté leur soutien à l'association qui a ainsi pu récolter la somme de 460 euros pour adhérer au projet.

Les frais de création de l'association se sont élevés à 262 euros (inscription au JO, Insee, ouverture compte bancaire, assurances, timbres....).

Le premier événement organisé par Chabatz d'entrar a été la « soirée des réveillés » pour collecter les œufs dans la commune et le repas avec les bénévoles, selon la tradition de Pâques. Nous avons également cette année là, participé à la fête votive en tenant un stand de livres offerts par un généreux donateur. Ces livres ont d'ailleurs été offerts au Club des Rameaux.

Mais voilà, très vite, un des 3 amis quitte l'association et le lien est rompu.... Pas de relais sur la commune, pas de local mis à disposition, pas de soutien financier.... La vie associative s'est essouffée, l'activité s'est arrêtée. Deux choix s'offrent alors à nous : se dissoudre ou continuer à exister sans avoir aucune vie.

La dissolution a donc été décidée le 17 mai 2019. Le solde bancaire s'élevant à 355,03 euros sera reversé au comité des fêtes. Les comptes de Chabatz d'entrar peuvent être consultés auprès du maire de la commune.

Mais je sais que les nouveaux bénévoles et dirigeants du Comité des Fêtes portent très sérieusement les valeurs défendues par la vie associative.

Je souhaite que chacun puisse y trouver épanouissement et plaisir de se retrouver ensemble. Nous demeurons toujours à leurs côtés pour soutenir le dynamisme de notre commune.

Brigitte CHABRERIE - Présidente

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) La Truite des Monédières mise à l'honneur

A la fin de cette année l'AAPPMA sera mise en valeur ainsi que d'autres lauréats du prix Charles-RITZ dans un film reportage réalisé par M. Philippe LAFORGE réalisateur naturaliste venu de Belgique l'été dernier. Ce reportage aura pour titre « Des sentinelles au chevet des rivières » mettant en valeur les hommes et les femmes acteurs de ces territoires et de la préservation de leurs cours d'eaux, mais aussi pour la promotion du prestigieux prix Charles-RITZ qui reste peu connu et avoir donc les témoignages des lauréats qui expliquent par quelles actions ils ont remporté ce prix, et ce que ce dernier leur a apporté. L'objectif étant de faire mieux connaître le prix et d'inciter de nouvelles AAPPMA à postuler à cette distinction.

Conditions de pêche 2019

Les conditions de pêche du début de saison cette année, ne sont pas très favorables à notre loisir préféré, espérons que les conditions s'améliorent afin de pouvoir profiter de notre loisir favori.

Renouvellement

Les élections de renouvellement du bureau auront lieu dans deux ans, nous faisons appel aux bonnes volontés, que ce soit pour faire partie du conseil d'administration ou une place au bureau.

Halieutiquement votre.

Marc BOUVARD

Président de la Truite des Monédières

L'équipe de la Truite des Monédières lors de travaux de réalisation de frayères

Crédit photo : M. BOUVARD



✂ INFOS DIVERSES

ETAT-CIVIL – 1er semestre 2019

Nous rappelons que les changements de prénoms et l'enregistrement des PACS (Pactes Civils de Solidarité) se font désormais en Mairie, sur rendez-vous.

Naissances : 1. Félicitations aux parents

Mariages : néant

Décès : 3. Sincères condoléances aux familles.

Collecte des ordures ménagères, des sacs jaunes et des encombrants par la Communauté de Communes :

- **sacs jaunes** (bourg) le jeudi tous les 15 jours (sortir les sacs la veille au soir) :
25/07 – 08/08 – 22/08 – 05/09 – 19/09 – 03/10 – 17/10 – 31/10 – 14/11 – 28/11 – 12/12 – 26/12.

- **ordures ménagères** :
le mercredi dans les villages de Niéregouthé, Entre-les-Bois, les Veyssières, les Chaussades, le Beyneix, le Buchelong, le Monteil et Vieillemaison, le lundi dans les autres villages et le bourg, le mercredi pour le haut du bourg du 17/07 au 21/08.

- **encombrants en porte à porte** :
01/08 – 05/09 – 03/10 – 05/12,
sur appel téléphonique au : 05 55 93 00 93.

Site service public

Le site www.service-public.fr vous permet d'avoir de nombreuses informations sur la réalisation de diverses démarches (papiers-citoyenneté, famille, social-santé, travail, logement, transport, argent, justice, étranger, loisirs) et de télécharger différents formulaires (urbanisme, ...).

Démarches Agence Nationale des Titres Sécurisés

Sur le site www.ants.gouv.fr, vous pouvez réaliser vos démarches concernant : l'immatriculation (véhicule, carte grise...), permis de conduire, et passeport/carte nationale d'identité (pour ces deux dernières, pré-demande en ligne possible afin de faciliter le traitement de votre dossier).

Concernant l'immatriculation et le permis de conduire, les démarches se font désormais uniquement par internet.

D'autre part, la Mairie de St-Yrieix-le-Déjalat n'étant plus habilitée à recevoir les demandes de cartes nationales d'identité, il convient de se rendre en Mairie d'Egletons (prise de rendez-vous obligatoire au 05 55 93 00 36 ou par mail à : contact@mairie-egletons.fr).

La mairie d'Egletons se charge également des passeports (sur rendez-vous).

La Mairie de St-Yrieix-le-Déjalat se tient à la disposition des personnes ayant des difficultés d'accès au numérique pour réaliser ces démarches sur le site : www.ants.gouv.fr.

Prise de rendez-vous au préalable au 05 55 93 09 94.

Recensement Citoyen Obligatoire Centre du service national de Limoges

Depuis le 01/01/1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <https://www.service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, le maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

88 rue du pont St-Martial – 87000 Limoges
Accueil téléphonique uniquement :
05 55 12 69 92.

Du lundi au jeudi : 8h30-11h45 / 13h30-16h
Le vendredi : 8h30-11h45 / 13h30-15h30
csn-limoges.jdc.fct@intra.def.gouv.fr



Listes électorales

Depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut interroger sa situation électorale (ISE) sur le site service-public.fr en se rendant sur ce lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>, afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Tout nouvel habitant de la commune doit demander son inscription sur les listes électorales, cela ne se faisant pas de manière automatique.

Depuis le 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique (géré par l'INSEE), toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédent ce scrutin. Les prochaines élections municipales auront lieu en 2020.

Se munir d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz, électricité, téléphone, eau, avis d'imposition ou de non imposition ...).

Informations en Mairie au 05 55 93 09 94 et sur <https://www.service-public.fr>

Horaires travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur

Jours ouvrables : 8h30-12h et 14h30-19h30
Samedi : 9h-12h et 15h-19h
Dimanche et jours fériés : 10h-12h

(arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage,
article 20 relatif aux propriétés privées – Préfecture de la Corrèze –
24/11/1999).

Recensement des personnes isolées Canicule / Grand froid

La Mairie tient un registre recensant les personnes isolées
et vulnérables en cas de canicule et grand froid.
Renseignements et inscriptions en Mairie
au 05 55 93 09 94.

Nouvelles activités sur la commune

Guillaume et Nathalie FONTAINE

3, Franchesse - 19300 SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT.

Installés depuis un peu plus de deux ans au hameau de Franchesse, nous louons une roulotte à la nuit ou à la semaine. Notre terrain, au bord duquel coule la Corrèze, héberge notre roulotte, entre bois et prairies. Elle se situe non loin de notre habitation, au calme, surplombant la rivière. Une aire de jeux enfant, un terrain de badminton et une table de ping-pong sont à disposition. Nos ânes, nos poules logent également à proximité. Nous orienterons avec plaisir nos hôtes vers les chemins permettant de découvrir à pieds ou à vélo la belle nature qui nous entoure. La roulotte est composée d'une salle de bain/wc, d'une kitchenette, d'un lit deux places en alcôve et d'un « lit tiroir » pour un enfant.

Informations auprès de Nathalie au 06 33 77 84 36.



Déneigement / Désherbage

Toute personne de plus de 70 ans, isolée, ayant besoin que la commune déneige devant sa porte, peut demander son inscription auprès de la Mairie. Tél : 05 55 93 09 94.

Cependant, il est demandé, dans la mesure du possible, à toute personne (locataire ou propriétaire), de déneiger, mais également de désherber devant son habitation.

**CANICULE, FORTES CHALEURS**
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

**Mouiller son corps et se ventiler**

**Manger en quantité suffisante**

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

**Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour**

**Ne pas boire d'alcool**

**Donner et prendre des nouvelles de ses proches**

**Éviter les efforts physiques**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule

Chez Dominique

Atelier de retouches, de repassages et
de création d'accessoires



1 Rue du Pré Malhomme
19300 St-Yrieix-le-Déjalat
0647134075

Point relais pour déposer les travaux de repassage et de couture : à l'association Valeurs d'Hier, rue de la Borie à Egletons (après les services techniques), les vendredis de 17h à 18h30.

AGENDA DES MANIFESTATIONS 2019 - ST-YRIEIX

- LOTO / CLUB DES RAMEAUX

Le 10 août à 20h30 – foyer rural

- VIDE GRENIER ET EXPOSITION VENTE / CLUB DES RAMEAUX

Le 11 août à partir de 9h30 – foyer rural

- FÊTE VOTIVE / COMITÉ DES FÊTES

- Le 24 août - 10h30 : vente de pain et buvette à Lachaud
19h : buvette / 20h30 : buffet froid festif au foyer rural

- Le 25 août - 14h : animation Lou Suquetou d'Auïtou, concours de vélos fleuris, jeux, tombola, buvette, vente de crêpes et de tourtous – foyer rural

- ASSEMBLEE GENERALE / CLUB DES RAMEAUX

Le 14 décembre à 14h30 – foyer rural



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Pyrénées, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férret
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4
Tél 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr

@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QR Code
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU
PRÉFÉRENCES POUR L'ÉCARTILLEMENT
EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifiée L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'Agence de l'eau sur les redevances liées au service de l'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Edition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 € TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la réduction des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées.
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable.
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés.
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations.
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives).
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitent : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

10^{ème} PROGRAMME 2013/2018
BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs du SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

* Si y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCS) et le fonctionnement de l'Agence.

2 Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

ANNUAIRE MÉDECINE DOUCE

SOPHROLOGUE

Perline VANHOUCHE 91 avenue Charles de Gaulle 07 71 87 75 53

HYPNOSE - COACH PNL

Rebecca VILCOCQ 15 rue François Monéger 06 52 80 42 41

MAISON DE THÉRAPIES COMPLÉMENTAIRES

53 avenue Charles de Gaulle

EFT (technique de libération émotionnelle)
Laurent OGER 06 80 87 62 40

Hypnose Humaniste - Thérapie de couple
Magalie LAForge 06 45 82 63 29

Méthode Poyet - Approche Tissulaire de l'Ostéopathie
Sylvie GAUCLÈRE 06 79 68 56 10

Naturopathie - Sophrologie - Réflexologie
Maëla OGER 07 61 30 74 83

Soins énergétiques - Relaxologie - Reiki Usui - Reiki Gong
Régis DEBERT 06 07 41 78 37

15 SAMU

17 POLICE SECOURS

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

119 ENFANTS EN DANGER

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

18 SAPEURS POMPIERS

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

3919 VIOLENCES FEMMES INFO

PRATICIENS DE SANTÉ D'ÉGLETONS



- Mise à jour le 15 juin 2019 -



Les praticiens de la MAISON DE SANTÉ

3 rue du Docteur Sikora - 19300 ÉGLETONS

Prénom Nom	Profession	Téléphone
Dr. Aurèle DONATIEN	Médecin généraliste	05 55 93 32 75
Dr. Corina RUDAU	Dentiste	05 55 93 02 05
Marine EMEREAU	Sage-femme	05 55 93 13 50 06 78 90 35 55
Cabinet Roxanna CANTUR	Kinésithérapeutes	05 87 49 58 91
Sandra LARROQUE - LOUMIET	Ostéopathe	06 32 77 16 88 07 77 31 58 12 (sur rendez-vous)
Jocelyne NARD	Infirmière A. S. A. L. E. E.	07 55 61 18 45
Mmes FONFREDE - GORSE - CARTIER - ROYER - BONNEFOND	Cabinet d'Infirmières	05 55 93 32 91
AIST - Médecine du Travail	Médecine du Travail	05 55 18 20 55
Centre de Guidance Infantile	Pédiatre, pédopsychiatre, orthophoniste	05 55 93 14 63
Erwan MARCHAND	Acupuncteur (médecine chinoise)	06 48 17 87 59
Cardiologue	2 fois par mois, sur rendez-vous	05 55 96 43 34
Emilie LARQUIER	Psychologue	06 45 08 85 93

Parking réservé aux patients devant la Maison de Santé
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

ANNUAIRE MÉDICAL

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Cabinet Médical l'Esplanade 4 esplanade Charles Spinasse 05 55 93 07 23
Dr. Oana Nicoleta SUCIU
Dr. Iosif SUCIU

Dr. Hélène TAMINAU-FONTES 2 rue du Professeur Bordas 05 55 93 13 48

DENTISTES

Dr. Dominique CERANDON 2 rue Joseph Vialaneix 05 55 93 12 31

Dr. Jean-Marc GUENIER (les mercredis et samedis) 2 rue Joseph Vialaneix 05 55 93 12 31

VÉTÉRINAIRES

Cabinet MARTIN - LAPLAZE Zone artisanale les Combes 05 55 93 05 38



ANNUAIRE PARA- MÉDICAL

CABINET D'INFIRMIÈRES

Cabinet d'Infirmières (SELARL) 1 place des Déportés 05 55 93 03 30

OSTÉOPATHE

Cabinet Médical l'Esplanade Arthur PLYER (sur rendez-vous) 6 esplanade Charles Spinasse 06 48 32 92 23

KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet Sophie CROS-AUBRY et Maëva BONTEMPS 91 avenue Charles de Gaulle 05 55 93 01 89

Cabinet CRISTEA - TARBALESCU et ROSOGA 4 boulevard du stade 05 55 26 18 54

PÉDICURES PODOLOGUES

Louis DE MATOS 91 avenue Charles de Gaulle 06 23 14 76 99
Les lundis et mercredis de 8h30 à 12h - domicile lundi après midi

Valérie BOUCHAREL 05 55 20 92 37
Les 3^{èmes} mercredis de chaque mois à domicile

PHARMACIES

Pharmacie des Remparts 35 avenue Charles de Gaulle 05 55 93 12 15

Pharmacie de Ventadour 75 avenue Charles de Gaulle 05 55 93 02 45

LABORATOIRE D'ANALYSES

Laboratoire ASTRALAB 52 avenue Charles de Gaulle 05 55 93 37 55

AMBULANCES

Ambulances Saint-Patrick 81 avenue Charles de Gaulle 05 55 93 04 68

Les étoiles bleues 33 avenue Ventadour 05 55 93 33 68

MMC Gaillard ZI de chaulandre 05 55 93 05 30

